

**Arrêté ministériel relatif à la composition de la  
Commission de langue française chargée d'organiser les  
examens linguistiques pour les professeurs des cours  
artistiques dans l'enseignement artistique**

**A.M. 12-12-2017**

**M.B. 15-02-2018**

***Modification :***

**A.M. 20-12-2018 - M.B. 08-02-2019**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Vu l'arrêté royal du 22 avril 1970 relatif à l'organisation des examens linguistiques pour les professeurs des cours artistiques dans l'enseignement artistique, articles 13, 14;

Vu l'arrêté ministériel du 30 novembre 2015 relatif à la composition de la Commission de langue française chargée d'organiser les examens linguistiques pour les professeurs des cours artistiques dans l'enseignement artistique,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont respectivement nommées en qualité de Présidente et de Présidente suppléante de la Commission de langue française chargée de délivrer les certificats de connaissance approfondie de la langue française :

1. Mme Brigitte TWYFFELS

Directrice de la Gestion des Etablissements d'Enseignement supérieur à la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique ;

2. Mme Nadia LAHLOU

Attachée au Service de la Réglementation des Etudes et des Affaires générales de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

**Article 2.** - Exercent respectivement les fonctions de Secrétaire et de Secrétaire suppléante :

1. M. Paul BOUCHE

Professeur à l'Institut Saint-Louis de Waremmé, Chargé de mission ;

2. Mme Olivia BODART

Attachée principale au Service de la Réglementation des Etudes et des Affaires générales de la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique.

**Article 3.** - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de :

1°) Membres effectifs :

- Mme Nadine PITTEMAN, Professeur à la Haute Ecole Bruxelles-Brabant ;
- M. Jean-Louis TILLEUIL, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts de la Ville de Tournai.

2°) Membres suppléants :

- Mme Isabelle PIETTE, Assistante à la Faculté de Traduction et d'Interprétation - Université de Mons ;
- Mme Edith BRUNIN, Maître-assistante à la Haute Ecole en Hainaut, est nommée en tant que représentante de l'enseignement officiel, en qualité de membre de la Commission de langue française. *[modifié par A.M. du 20-12-2018] [valable du 30 novembre 2018 au 30 avril 2019.]*

**Article 4.** - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de :

1°) Membres effectifs :

- Mme Catherine GOOR, Professeur à la Haute Ecole Louvain en Hainaut à Leuze-en-Hainaut ;
- Mme Bernadette BOUTEILLER, Professeur à l'Institut de la Sainte Famille à Mons.

2°) Membres suppléants :

- Mme Marina BAIROLLE, Professeur au Collège Saint-Lambert à Herstal;
- M. Jean-François MORTEHAN, Professeur au Collège Saint-Louis à Wareme.

**Article 5.** - L'arrêté ministériel du 30 novembre 2015 relatif à la composition de la Commission de langue française chargée d'organiser les examens linguistiques pour les professeurs des cours artistiques dans l'enseignement artistique est abrogé.

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 20 novembre 2017.

Bruxelles, le 12 décembre 2017.

J.-Cl. MARCOURT